



P.V.de réunion de la commission du 10 décembre 2022

Ouverture de la séance par Jean-Marc à 13 :45 h.

- *Présent(s), excusé(s), absent(s)*

<i>Fonction</i>	<i>Club</i>	<i>Nom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé</i>	<i>Absent</i>
<i>Délégué club</i>	<i>ABC</i>	<i>Alain Linotte</i>	<i>x</i>		
<i>Délégué club</i>	<i>ABJ</i>	<i>Louis Mellet</i>			<i>x</i>
<i>Délégué club</i>	<i>ACE</i>	<i>Thierry Marsin</i>	<i>x</i>		
<i>Délégué club</i>	<i>ACE</i>	<i>Serge Delsupexhe</i>	<i>x</i>		
<i>Délégué club</i>	<i>ADB</i>	<i>Club n'est plus affilié.</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
<i>Délégué club</i>	<i>ADR</i>	<i>Dany Arnould</i>	<i>x</i>		
<i>Délégué club</i>	<i>AGC</i>	<i>Patrick Vanmalder</i>	<i>x</i>		
<i>Délégué club</i>	<i>CAS</i>	<i>Eric. Palla</i>	<i>x</i>		
<i>Délégué club</i>	<i>CAP</i>	<i>Michel Frisschen</i>	<i>x</i>		
<i>Délégué club</i>	<i>CMA</i>	<i>Ne souhaite plus être repris en P.N. (Voir mail)</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
<i>Délégué club</i>	<i>CTH</i>	<i>Thierry Fluhr</i>			<i>x</i>
<i>Délégué club</i>	<i>EAC</i>	<i>Claude Dewinter</i>	<i>x</i>		
<i>Délégué club</i>	<i>LAM</i>	<i>Dany Goblet</i>	<i>x</i>		
<i>Responsable arbitrage</i>		<i>Françoise Wirtgen</i>	<i>x</i>		
<i>Délégué P.N.</i>	<i>/</i>	<i>Jean-Marc Delmarche</i>	<i>x</i>		
<i>Secrétaire P.N.</i>	<i>/</i>	<i>Claudine Boxho</i>	<i>x</i>		

- *Mot de bienvenue du délégué de la Province Nature, Jean-Marc Delmarche. Jean-Marc remercie le club AGC d'accueillir la réunion dans ses installations.*

Jean-Marc précise que 2022 fut une année difficile, compliquée.

Le 3D 24 cibles s'est installé, un nouveau règlement a été mis en place pour celui-ci.

De plus, la saison a été marquée par une baisse de participation aux compétitions, est-ce dû à « l'après-covid », à la crise financière ?

- *Approbation du P.V. de la réunion du 16/07/2022 à l'unanimité.*
- *Passage en revue des différents points du PV repris ci-dessus et suivi apporté à ces points.*
 - *Le règlement 3D 24 cibles est à présent officiellement accepté et approuvé depuis le 28/08/2022*

- Une commission de formation a été mise en place par la LFBTA. Celle-ci est occupée à récupérer les documents nécessaires aux différents cours (syllabus) et à mettre (ou remettre) en place les formations. A suivre...
- Lors du dernier championnat du monde (Italie – Terni) les archers belges ont obtenu un classement honorable, félicitations.
 - * En compound homme, Brieuc termine à la 16^{ième} place sur 51 archers.
 - * En Longbow homme, Gerald termine à la 18^{ième} place sur 51 archers.
 - * En TraditionalBow, Lieve termine à la 24^{ième} place sur 36 archers.

- Bilan de la saison 2022

Passage en revue des deniers tirs de la saison :

- ADR : 21/08/22 : Très positif
- EACC : 11/09/2022 : Très positif, très apprécié des participants. Il faudra toutefois revoir l'organisation des départs
- ACE : 25/09/2022 : Très beau parcours
- Tir par équipe : ACE s'était proposé de l'organiser sur son terrain, (prévu le 09/10/2022) mais a été contraint de l'annuler faute de participants. Seules 5 équipes se sont inscrites, dont 3 du club ACE.

Après discussion, il est décidé que ce tir sera reproposé pour la saison 2023, mais s'il n'a pas plus de succès, pas plus d'équipes, nous laisserons tomber ce type de compétition. C'est dommage, mais une telle organisation demande beaucoup de travail et il faut donc un minimum de participants pour que cela soit « rentable ».

- Remise de prix : Il n'y en a pas eu cette année ! Jean-Marc Delmarche remet donc à chaque délégué de club les médailles et distinctions, soigneusement classées et mises sous enveloppe. Chaque club les remettra aux archers concernés. Les médailles et badges de BSV (Archers néerlandophones) ont été envoyés au secrétariat de BSV.

- Quelques nouvelles de la Province Nature

- Le club CAS confirme qu'il pourra organiser son tir 3D, il a eu confirmation de toutes les autorisations.
- Alain Linotte confirme de son côté que son club est officiellement créé et est repris à la ligue sous le numéro de matricule 260.
- Le club ACE déménage provisoirement à Comblain-au-Pont pour la saison 2023. Tous leurs tirs se feront bien aux dates annoncées, mais sur le site de CAP, avec des terrains différents et montés par l'équipe de ACE.
- Création d'un nouveau club : A.C.J.B. (Archerie Club Juprelle Bassenge). Ce club est installé à Fexhe-Slins (l'ancien site du club ACE) et est composé de Louis MELLET, Luc DETILLEUX, Pol DELBEUCK, Daniel WARNOTTE, Greet HEYLEN et certainement d'autres membres déjà inscrits ou à venir. Ils préciseront dès que possible s'ils organisent des tirs en 2023 et à quelles dates.
- Nawal a reçu cette année le prix sportif de la ville de Liège. Félicitations à elle pour ses performances.

Jean-Marc attire l'attention des membres présents qu'il y a eu quelques modifications de dates dans le calendrier pour la saison 2023 et invite tous les membres à le consulter. Il est sur le site de la Province Nature et sur celui de la ligue.

- Arbitrage

Malgré les appels répétés sur tous les supports possibles (mails, la revue de l'Archer, les différents sites), aucun candidat ne s'est manifesté.

Il serait question, mais cela reste à confirmer, que la ligue nous envoie des arbitres de ligue. Il a été décidé au niveau de la LFBTA que les nouveaux arbitres devraient avoir une formation complète, y compris concernant le 3D.

- Trésorerie

La taxe de tir nature est de 1,25 € par archer (adultes uniquement). Elle a été instaurée initialement pour offrir les polos aux archers ayant participé au "Challenge Province Nature". Son utilisation a été étendue pour couvrir les frais du site de la P.N. et les frais de la C.N.

Situation actuelle : lors de la démission de l'ancien trésorier, Jean-Marc a reçu l'argent disponible sur son compte (889 €), mais aucun document ni justificatif. Vient ensuite le Covid, pas de tirs autorisés, donc pas de rentrées.

Concernant cette année, petit oubli de Jean-Marc concernant l'envoi des factures de taxes de tir, mais elles sont toutes faites et distribuées aux représentants de clubs.

Pour information, le coût du site de la Province Nature est de +/- 170 € par an (mises à jour, publications, photos etc ...)

Jean-Marc réexplique, principalement pour les nouveaux membres présents, le principe du challenge « Province Nature », avec participation à un nombre de manches 3D et 2D défini en fonction du nombre de manches inscrites au calendrier (en général, la moitié +1). Cette année, il n'y a pas assez de fonds pour acheter les polos traditionnellement offerts. A l'heure actuelle, il reste 397 € sur le compte P.N.

Jean-Marc pose la question aux délégués des clubs s'ils veulent maintenir cette taxe ou non.

A l'unanimité, la taxe de tir est maintenue.

*Jean-Marc réitère sa demande de candidat au poste de **trésorier** car il avoue avoir énormément de travail et cela le soulagerait.*

*Seul, Thierry MARSIN se propose pour le poste. Vote à main levée, **Thierry MARSIN est élu à l'unanimité.***

- Compte-rendu des réunions de la LFBTA

- *La ligue accepte de louer aux clubs qui le demandent les cibles 3D qu'elle possède, mais uniquement pour le championnat de Belgique (donc en 24 cibles).*

- *Remarque : la Province Nature possède également quelques cibles qu'elle peut également louer (ou prêter dans certains cas) pour les tirs 3D, quels qu'ils soient.*

- *Pour les clubs qui souhaitent organiser un tir IFAA, ce sera accepté par la ligue car c'est un tir officiel international.*

A ce propos, Michel FRISCHEN précise qu'en principe, c'est la RBA qui doit publier (à l'étranger) et faire la publicité des tirs IFAA. Pour le projet de CAP, la RBA n'a strictement RIEN fait ! Ce tir a dû être annulé faute d'inscriptions

- *La ligue revient sur le problème de la vente d'alcool pendant les compétitions, chose qu'elle souhaite limitée voire interdire.*

Le responsable à l'arbitrage de la ligue, Toni Di Pierdomenico, annonce que l'année 2023 va être placée sur la prévention contre l'alcool et qu'une campagne va être mise en route.

A suivre...

- *Création d'un pôle « Elite Espoir »*

Ce pôle est destiné à accueillir des archers qui n'obtiennent pas encore les points de sélection et de les amener vers ceux-ci.

A suivre car les critères d'adhésion à ce pôle ne sont pas encore très précis.

Par 13 voix contre et 2 voix pour, la proposition de placer une photo au pas de tir est refusée.

- Proposition d'augmentation des prix des tirs 3D et 2D

Vu la diminution de participants aux tirs et les augmentations de tout ce qui est fournitures diverses (blasons, 3D, matériel de ciblerie mais aussi intendance bar) de nombreux clubs avouent avoir de grosses difficultés financières.

La proposition de la majorité des clubs est d'augmenter le prix des tirs :

- 1) Mettre les tirs 3D et 2D au même prix : proposition au départ acceptée, mais après les remarques de chacun, la proposition est rejetée. En effet, le but est de retrouver plus d'archers participant aux tirs blasons et ce n'est pas en augmentant de 50% le prix que nous y arriverons !
- 2) Proposition des prix du 3D : 15 € pour les adultes et 12 € pour les jeunes
du 2D : 12 € pour les adultes et 10 € pour les jeunes

Résultat du vote : OUI : AGC (2) – ABC (2)

*NON : ACE (2)- LAM (2)– CAP (2)– CAS (1)– ADR (2)–
EACC (2)*

- 3) Une nouvelle proposition est faite de fixer le prix du 3D à 15 € pour les adultes et 10 € pour les jeunes, vu la situation économique difficile pour tout le monde.

Cette nouvelle proposition est acceptée à l'unanimité :

En finalité : **3D : adultes, 15 € / jeunes 10 €**
 2D : adultes, 12 € / jeunes 10 €

Ces prix seront d'application dès 2023 pour les tirs de province, la modification sera proposée par Jean-Marc à la ligue pour les championnats de Belgique (2D et 3D 24 cibles)

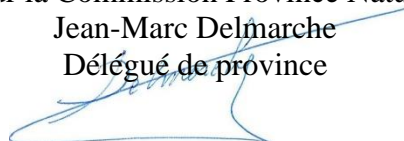
- Suite au courrier du club CMA (Eric Geurts) (annexe A), il est à constater que notre règlement d'ordre intérieure (ROI) n'est plus cohérent. Une proposition d'adaptation du texte du ROI pour les membres adhérents sera envoyée aux clubs dans les prochaines semaines.
NB : Le club CMA ne souhaite plus être considéré comme membre adhérent de la P.N.

Clôture de la séance : 16h10'

*Pour la Commission Nature,
Claudine Boxho*

Le présent PV a été adapté et approuvé, suivant les modalités prévues à l'Art 14 du R.O.I. de la P.N, au 10 février 2023.

*Pour la Commission Province Nature
Jean-Marc Delmarche
Délégué de province*



Courrier de Eric Geurts du 5 décembre 2022

Bonjour à vous tous,

Comme vous le savez, le CMA est un club de la « province » Bruxelles/Brabant Wallon, et organise une manche du CB 3D dans le respect du règlement RBA.

Vous comprendrez donc aisément qu'au vu de la communication de décembre dernier que le CMA n'a plus sa place au sein de votre « Province » et qu'il donc est inutile de nous inviter.

Par ailleurs, concernant le compte-rendu à valider, pourriez-vous corriger la mention « d'absent » adressée au CMA, nous n'étions pas invités et donc pas attendus.

Merci, bonne réunion à vous tous, j'espère qu'elle sera constructive

Pour l'O.A du CMA

Eric Geurts,
Secrétaire.